



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-09-46

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE
MADAME PAULAY ANNE NADEAU**

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger aux mêmes conditions le contrat qui s'est terminé le 29 juillet dernier de la coordonnatrice de l'Écocentre, madame Paulay Anne Nadeau et ce, jusqu'au 31 décembre 2022;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur François Désy;

ATTENDU QUE les sommes requises sont prévues au budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Schefferville;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, à signer un avenant au contrat de travail de madame Paulay Anne Nadeau, cet avenant a pour effet de prolonger son contrat de travail jusqu'au 31 décembre 2022 et ce, sans autres modifications.

Adoptée à Québec le 4 septembre 2022

Jean Dionne, Administrateur